

LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE : LE TISSU DES PME/TPE CREATEUR D'EMPLOIS REGIONAUX : QUELS FINANCEMENTS POUR LEUR DEVELOPPEMENT ?

La France connaît un déficit d'entreprises de taille moyenne, comptant de 50 à 500 salariés. Les emplois sont principalement localisés dans les TPE-PME-PMI qui jouent ainsi un rôle économique fondamental.

S'intéresser aujourd'hui aux PME, c'est défendre l'aménagement des territoires, la croissance économique, l'emploi avec des emplois plus diversifiés et moins polarisés entre ceux de grands groupes et ceux d'unités locales.



En France, on dénombre environ 1 200 000 entreprises : **20 000 d'entre elles sont « gazelles⁽¹⁾ de l'économie française »**. On en compte environ une centaine en Aquitaine.

Ces entreprises croissent deux à trois fois plus vite que la moyenne et sont à l'origine de plus de la moitié des créations nettes d'emplois. Mais comme l'ensemble des entreprises françaises, elles ont une rentabilité inférieure d'un tiers à celle de leurs homologues étrangères.

Pour se développer et répondre aux exigences du marché, les TPE-PME éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins financiers autour des thématiques récurrentes suivantes :

- **la question de la simplification des capitaux** : si l'on trouve facilement sur le marché des dispositifs pour emprunter 50 000 euros ou 50 millions d'euros pour une très grande entreprise, il n'en est pas de même pour les entreprises de taille intermédiaire,
- **les fonds propres** (haut de bilan),
- **les fonds de roulement,**
- **la rentabilité.**

Le dispositif « gazelles⁽²⁾ » a du succès, même s'il est encore limité en nombre d'entreprises. Cependant, le statut de « gazelle » n'a pas apporté aux PME tous les moyens dont elles ont besoin pour financer leur croissance, ou mieux se structurer financièrement.

(1) Les « gazelles », label mis en place par le Ministère de l'Économie, ont été sélectionnées parmi l'ensemble des sociétés françaises comptant 5 à 250 salariés sur la base de la rapidité de croissance de leur activité. La croissance du chiffre d'affaires doit être de plus de 34 % durant deux années consécutives.

(2) Les auteurs classent les entreprises qui assurent l'essentiel du PIB des pays développés en trois catégories : les éléphants, les gazelles et les souris.

Les éléphants sont les grandes entreprises. Dans la durée, elles suppriment des emplois sous l'effet des externalisations et des rationalisations de leurs activités, mais elles continuent d'avancer par croissance externe.

Les souris sont les TPE – très petites entreprises (0 à 20 salariés) – qui ne croissent pas et qui, par la nature de leur activité ou de leur positionnement, ne créent pas d'emplois de manière significative. Elles n'en jouent pas moins un rôle économique clé dans la fourniture de produits et de services de proximité.

“Ensemble pour une Aquitaine compétitive”

L'Aquitaine a fait sa rentrée économique, le 20 septembre 2007, à travers l'organisation par le réseau interconsulaire régional et le Conseil régional d'Aquitaine, de la **4^e édition de la Journée de l'Économie Aquitaine** qui a réuni près de 300 acteurs du développement économique régional sur les problématiques liées à la compétitivité de l'Aquitaine et à la nécessité d'agir ensemble.

Cette Journée a permis de faire un point et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour renforcer la compétitivité de l'Aquitaine et de ses entreprises, dans un environnement économique concurrentiel de plus en plus complexe, marqué par l'émergence de nouveaux modes de gouvernance.

Le thème de cette Journée « Ensemble pour une Aquitaine compétitive » a permis de mettre en exergue **deux idées fortes** :

► **Le dynamisme des TPE - PME** : les emplois sont principalement issus des PME qui jouent ainsi un rôle économique fondamental. L'Aquitaine a besoin de plus de PME de qualité, de taille moyenne et diversifiées. Il est primordial de les accompagner dans leur phase de croissance, de prendre en compte leur importante capacité d'innovation et de favoriser leur ouverture sur des marchés en croissance.

► **La gouvernance ou la nécessité de travailler en réseau** : il s'agit plus que jamais de s'inscrire dans un cadre de réflexion et d'actions dans lequel acteurs publics et privés ne sont plus dépendants ou indépendants mais sont interdépendants et ont des intérêts croisés. Les nouveaux modèles d'organisation, tels que les pôles d'excellence rurale, les pôles de compétitivité ou les Schémas de développement économique, répondent à ces exigences.

Les expériences des chefs d'entreprise aquitains et les modèles de réussite des clusters en Euskadi, fondés sur ces deux concepts (nouveaux modèles de gouvernance et dynamisme des PME) nous laissent optimistes pour développer ensemble tous les facteurs de compétitivité et d'attractivité nécessaires à la réussite de l'Aquitaine.

Jean-Marie BERCKMANS
Président de la Chambre
Régionale de Commerce et
d'Industrie Aquitaine

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Aquitaine

Maurice PRAUD
Président de la Chambre
Régionale de Métiers et de
l'Artisanat Aquitaine

Alain ROUSSET
Président du Conseil Régional
d'Aquitaine

L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT : L'EXEMPLE DES POLES DE COMPETITIVITE ET DES POLES D'EXCELLENCE RURALE

La relance de la croissance économique par la recherche et l'innovation dépend du développement des PME innovantes. Parmi les dispositifs et instruments lancés ces dernières années, celui des **pôles de compétitivité répond à l'objectif d'augmenter l'effort de R&D des PME et intensifier leur croissance.**



En France, **66 pôles de compétitivité** (dont 16 pôles mondiaux ou à vocation mondiale) ont été labellisés en 2005. Ces pôles bénéficient d'exonérations fiscales et d'allègements de charges, notamment pour l'embauche de chercheurs et d'aides à la R&D industrielle. Les moyens sont prioritairement mobilisés pour les projets de recherche et développement, cœur de la dynamique des pôles.

En Aquitaine, **quatre pôles de compétitivité ont été labellisés.** Ils concernent des domaines technologiques en émergence, mais aussi des industries plus traditionnelles dès lors que leurs coopérations, leurs perspectives internationales, leur organisation et leurs ambitions le justifient.

Les débats de la table ronde ont permis de conforter les **quatre principaux facteurs clés du succès des pôles :**

- la mise en oeuvre d'une **stratégie de développement** économique cohérente avec la stratégie globale du territoire. Ainsi, le rapport créé entre le pôle de compétitivité et les collectivités territoriales est intéressant.
- des **partenariats approfondis** entre acteurs autour de projets : l'aspect fédérateur des pôles est mis en exergue. Par exemple, les technologies très spécifiques qui sont maîtrisées dans les petites entreprises leur permettent de mettre en place un partenariat avec des grands groupes.
- la concentration sur des **technologies destinées à des marchés à haut potentiel de croissance** : les pôles, qui mettent en synergie des grands groupes, des centres de recherche et des PME, reposent sur l'innovation pour structurer les filières.
- une masse critique suffisante pour acquérir et développer une **visibilité internationale.** Ce mode de gouvernance apporte de l'efficacité en termes d'image et de notoriété positives.

Pour aller plus loin, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire a décidé d'évaluer la politique des pôles de compétitivité :

- **avant la fin 2008, les dispositifs (national et local) d'accompagnement des pôles seront évalués.**
- **chacun des pôles labellisés sera aussi analysé** pour apprécier l'avancement de chaque projet, la qualité des relations nouées entre les différents acteurs, le fonctionnement de la gouvernance, la pertinence des choix stratégiques et les premiers résultats obtenus, notamment au titre des projets de recherche-développement.

Compte tenu du nombre de pôles déjà labellisés, de la portée de l'évaluation qui va s'engager et des enseignements auxquels elle donnera lieu, la priorité sera donnée, au cours des prochains mois, à l'accompagnement des pôles existants et au soutien aux projets de R&D qui en seront issus, **sans nouvelle labellisation de pôle pendant cette période.**

Le dispositif actuel de soutien dure jusqu'en 2008. **Le soutien public sera reconduit à partir de 2009 au profit des pôles qui auront obtenu des résultats tangibles dans la mise en place de projets partenariaux ainsi que dans le développement de nouveaux produits et de nouveaux emplois.**

Le CIACT a constaté que le soutien public à l'accompagnement des pôles de compétitivité répond aux objectifs fixés en 2005 pour la période 2006-2008 (1,5 milliard d'euros), avec **533 millions d'euros d'ores et déjà engagés fin 2006.** Au 1er mai 2007, 346 millions d'euros ont été attribués par le fonds unique interministériel aux premiers projets R&D des pôles, auxquels s'ajoutent 183 millions d'euros.

En répondant aux attentes des acteurs économiques, la création des pôles de compétitivité a suscité de nombreuses initiatives locales de qualité. **Ces centres d'excellence constituent des atouts pour l'industrie et pour l'emploi.**

Selon la même démarche, l'appel à projets « **pôles d'excellence rurale** », lancé fin décembre 2005, a permis de **labelliser plus de 350 projets en un an, dont 7 en Aquitaine.** Ce dispositif a permis de soutenir des initiatives locales porteuses de projets créateurs d'emplois, innovants, ambitieux, bâtis autour de partenariats publics-privés.

Afin de mieux valoriser ce potentiel sous-exploité, **Jean-Paul BETBEZE⁽²⁾** et **Christian SAINT-ETIENNE** proposent, dans leur rapport « Une stratégie PME pour la France » (juillet 2006), de **traiter certaines rigidités** plus générales du marché français et de **prendre des mesures spécifiquement ciblées sur les PME.** Ils proposent notamment de favoriser l'essor des entreprises moyennes, de restaurer leur rentabilité, de leur ouvrir de nouveaux marchés et de soutenir leur trajectoire de forte croissance.

Accélérer la croissance des PME

Cette proposition vise à permettre une « **meilleure** » **natalité des entreprises**, d'un point de vue qualitatif, à travers les deux actions suivantes :

- ▶ **réduire les coûts de gestion** de nature administrative, notamment en créant un guichet unique de la PME pour l'économique et le fiscal,
- ▶ **simplifier et homogénéiser**, en matière d'emploi, le système des aides à l'embauche.

Restaurer la rentabilité

L'allongement des délais de paiement et les défauts de paiement sont une des sources majeures des défaillances des PME et de leur manque de rentabilité.

Trois mesures sont proposées :

- ▶ **la réduction des délais de paiement** de la sphère publique, des grandes entreprises et des distributeurs,
- ▶ **la réduction du taux d'impôts** sur les sociétés,
- ▶ **le remplacement des aides** au financement à effet de seuil par des aides dégressives.

Ouvrir et stabiliser les marchés

Deux groupes de mesures :

- ▶ **favoriser l'innovation** au sein des PME, le soutien actuel à la R&D étant très ciblé sur les grandes entreprises. L'homogénéisation des réseaux recherche-entreprise existants pourrait être ainsi mise en place.
- ▶ **faciliter l'accès des PME aux marchés**, que ce soit pour les marchés à l'exportation ou pour les marchés publics, grâce notamment au lancement d'un SBA (Small Business Administration) français qui viserait à mieux informer les PME du fonctionnement des marchés publics, des règles de passation des appels d'offres, des procédures de soutien à la recherche et à l'innovation et de **réduire ou étaler les coûts de dépôt de brevets** pour les start-up.

Soutenir les trajectoires de croissance forte

Trois séries d'actions à encourager :

- ▶ atténuer les effets des différentes phases d'adaptation en **stabilisant les cadres juridiques et fiscaux** et en **réduisant la complexité et la variété des procédures**,
- ▶ **soutenir et valoriser les formations** de responsables et de cadres des PME dans les filières adaptées,
- ▶ **développer la part de l'actionariat salarié** au sein des entreprises.



LES MODELES DE REUSSITE HORS AQUITAINE : L'EFFET ACCELERATEUR DES CLUSTERS EN EUSKADI

L'organisation du tissu industriel basque en clusters, **mise en place il y a 15 ans**, a permis à la région Euskadi de connaître un redressement spectaculaire, souvent qualifié de « miracle économique basque ».



Dans un contexte économique et politique marqué par la sortie du régime franquiste, la crise sidérurgique dans les années 1980 et l'entrée de l'Espagne dans le marché européen en 1986, le Pays Basque espagnol a connu une importante crise, il y a 20 ans. Le taux de chômage était de 22 % en Euskadi. **En une décennie, le Pays Basque espagnol est devenu l'une des régions les plus dynamiques et les plus innovantes d'Europe.** Aujourd'hui, le taux de chômage est de 4,1 % et la Communauté autonome basque se situe au 10^e rang des régions industrielles européennes, avec une croissance industrielle de 4,2 % par an.

Ces résultats sont issus de la conjonction de plusieurs facteurs :

- **le fonctionnement du système institutionnel** : la Communauté Autonome du Pays Basque dispose de prérogatives fiscales extrêmement étendues, presque identiques à celles de l'Etat français. Elle détermine librement l'ensemble des impôts auxquels sont assujettis les Basques espagnols et les sociétés implantées sur son territoire. Elle fixe le taux, perçoit la totalité des recettes (à l'exception de la TVA) et gère seule le produit de ces différents impôts. Le Pays Basque a pour obligation de financer une part des charges générales de l'Etat espagnol (environ 8 % des recettes de la Communauté Autonome Basque) ;
- **le choix stratégique de sauver l'industrie** en créant dès 1981, **la Société de Promotion et de Reconversion de l'Industrie (SPRI)**, société publique d'aide à la création d'entreprises, à l'innovation et à la gestion de parcs d'activités.

En 1991, sur la recommandation de Michael PORTER, Professeur à Harvard Business School, l'Euskadi **a mis en place les clusters** qui se caractérisent par :

- des **champs d'intervention bien définis** : innovation, qualité, international, formation, recherche et développement,
- une **implication des pouvoirs publics dans la durée** : les clusters basques sont conçus comme un partenariat stratégique et opérationnel qui associe les entreprises, les organismes de recherche publics et privés et les pouvoirs publics,
- des **aides publiques** à la fois limitées et collectives. Le total des interventions est égal à 3 millions d'euros par an. Le financement public des pôles se limite à des subventions plafonnées par décret : au maximum 60 % des dépenses de fonctionnement et 50 % des dépenses d'investissement. Les entreprises des clusters basques ne bénéficient d'aucun avantage fiscal, à la différence des membres des pôles de compétitivité français qui se voient accorder des exonérations d'impôt sur les bénéfices, sur la taxe professionnelle et la taxe foncière ainsi que des allègements de charges sociales.

Aujourd'hui, il existe **13 clusters** qui réalisent **45 % du PIB Basque**. Quatre exemples illustrent la capacité de dynamisation de ce mode de coopération public-privé au Pays basque espagnol : le sauvetage de la sidérurgie, la renaissance de la machine-outil, le développement du secteur automobile et la création ex-nihilo d'une industrie aéronautique.

L'efficacité de la stratégie de compétitivité menée au Pays Basque espagnol se mesure à travers l'internationalisation qui caractérise aujourd'hui l'ensemble des secteurs organisés en clusters. **200 entreprises** représentant **400 à 500 salariés** se sont **implantées à l'étranger, plus de 1 000 bureaux de représentation commerciale ont été ouverts.**

La clé de réussite des clusters est liée au fait qu'ils représentent une **union de PME d'un même secteur**, à la différence des pôles de compétitivité qui reposent sur une logique de relation top-down, **basée sur la recherche et le développement.**

Le cluster est généré par le secteur lui-même, il définit les orientations et organise la coopération des entreprises pour faire émerger les projets. Les entreprises s'accordent sur le **même système de qualité** (obligation de certification ISO) et la mise en œuvre de consortium d'exportation (2 ou 3 entreprises complémentaires s'associent pour exporter). **C'est au Pays Basque qu'il y a le plus grand nombre d'entreprises et organismes certifiés EFQM en Europe.**

Aujourd'hui, la Communauté autonome basque fait le constat que le système de coopération mis en place dans les clusters fonctionne bien. Il répond à l'objectif d'améliorer la compétitivité pour relever les défis stratégiques.

Extraits de l'intervention de M. Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine :

Il est nécessaire que la Région ait une ambition de réflexion sur le thème de la compétitivité. La compétitivité doit s'adosser sur l'innovation pour permettre à l'industrie de s'adapter aux mutations.

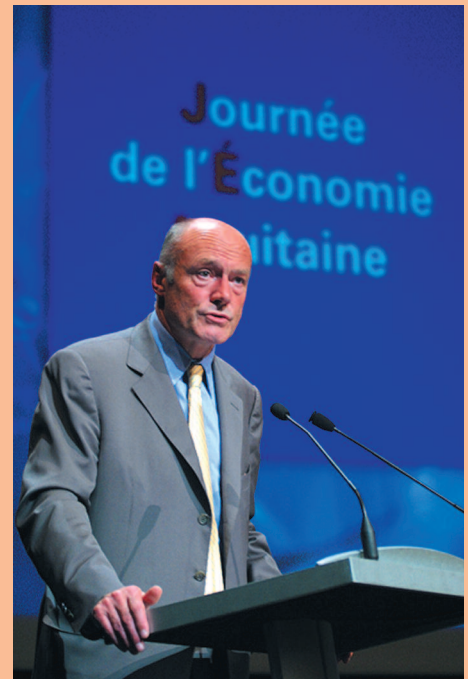
Cette réflexion doit s'appuyer sur les trois axes suivants :

- › développer en Aquitaine un **lieu de réflexion sur le thème de l'innovation** : c'est l'ambition des « Entretiens de Margaux »,
- › faire en sorte que l'Aquitaine accueille des **Congrès scientifiques de haut niveau** sur des thématiques (exemple : systèmes embarqués, optique laser, agroalimentaire, santé, polymères et neurosciences ...) pour être visible internationalement,
- › renforcer tous les dispositifs d'aides directes et indirectes aux entreprises en évaluant leur efficacité : aides à l'innovation, aux fonds propres, à la recherche, appui aux pôles de compétitivité émergents.

Le Conseil Régional a revendiqué la gestion des fonds européens de développement régional liés à l'innovation en partenariat avec les autres collectivités locales (départements, communes, agglomérations), les universités et les organismes consulaires.

L'effort en matière d'innovation doit s'étendre à la notion de créativité.

Aussi, le Conseil Régional a-t-il lancé un Concours design sur les industries traditionnelles



GOVERNANCE ECONOMIQUE : L'ENGAGEMENT ET LES PARTENARIATS ENTRE COLLECTIVITES LOCALES ET ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'objectif de cette table ronde a été d'analyser l'efficacité de la **gouvernance économique d'un territoire et de déterminer les facteurs clé de réussite et le rôle des différents acteurs.**

Tout d'abord, un critère important est la qualité de coopération que les acteurs sur le territoire sont capables de créer, des valeurs et convictions communes qu'ils se fixent. La **nécessité de travailler ensemble** dans un climat de confiance entre les acteurs a été mise en exergue pour établir une stratégie commune de développement du territoire.



Avec les nouveaux modèles de gouvernance économique qui émergent, parfois imposés à l'occasion d'établissement de schémas définis par la loi, **tous les acteurs régionaux doivent entrer dans une nouvelle ère de développement régional avec des mentalités radicalement différentes.** Plusieurs exemples sont à noter au cours des derniers mois en Aquitaine (Schéma régional de développement économique, Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, etc.) qui ont permis aux acteurs (Collectivités territoriales, Conseil Régional, Organisations socioprofessionnelles, Chambres consulaires et Associations) de construire de manière concertée des documents en matière économique et d'aménagement du territoire.

Ces premiers exercices ont permis de créer des synergies entre acteurs et méritent d'être renforcés et approfondis.

Il est clair par ailleurs qu'il y a **besoin de préciser les compétences de chaque acteur** afin de simplifier les interventions des partenaires sur un territoire. Les **trois mots clés** sont :

- la **recherche d'une stratégie partagée**,
- la **subsidiarité**,
- la **complémentarité des interventions** des acteurs/partenaires.

Une fois ces principes actés en commun, il est nécessaire de les **concrétiser**. Pour cela, plusieurs outils peuvent être mis en œuvre :

- l'**organisation** à date régulière d'une **conférence sur le développement économique** sous le label « Journée de l'Economie Aquitaine »,
- des **rencontres régulières** entre les développeurs économiques,
- la **mise en place de contrats d'objectifs** entre les acteurs avec des indicateurs d'activité, de résultats permettant une évaluation plus aisée.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance partagée, avec des objectifs précis et ambitieux est un atout indéniable pour le territoire, au niveau de la prospection et de l'accueil d'entreprises étrangères. Il est à noter que des projets sont déjà conduits sur ces bases. C'est, par exemple, le cas en Gironde avec la « Route des Lasers », la genèse et la gestion des pôles de compétitivité, mais également le partenariat des sociétés à capital risque ou encore l'accueil de jeunes entreprises issues des laboratoires de recherche ou des universités.

Pour accompagner les acteurs dans la mise en place de ces nouveaux modes de gouvernance, il existe des organismes publics ou privés experts sur certains domaines qui permettent aux décideurs, en général collectivités locales, d'anticiper sur des grands projets tant en matière économique que d'aménagement du territoire (par exemple : la SAFER, la Caisse des Dépôts et Consignations, etc.).

Retrouvez l'intégralité des interventions sur le site :
www.ceca.asso.fr/jea

Extraits de l'intervention de
M. Francis IDRAC, Préfet de la Région Aquitaine :

Le « Contrat de projets Etat – Région » signé en mars 2007 pour la période 2007 - 2013 consacre plus de 1,4 milliard d'euros repartis de la manière suivante :

- > plus de 700 millions d'euros pour l'Etat
- > plus de 700 millions d'euros pour l'Aquitaine.

D'autre part, le Programme Opérationnel FEDER, validé le 30 juillet 2007, apporte près de 700 millions d'euros.

On dépasse ainsi les 2 milliards d'euros qui sont répartis de manière beaucoup plus ciblée que sur la période précédente. Ils sont, en effet, essentiellement concentrés sur trois thèmes :

- > innovation, compétitivité économique,
- > développement durable,
- > technologies d'information et de communication.

Cette politique doit permettre d'éviter un saupoudrage.

Dans les prochains mois, l'Aquitaine sera une région pilote dans laquelle sera réalisé un diagnostic stratégique en matière d'innovation associant l'ensemble des acteurs.

Près de 45 % des fonds du FEDER seront confiés à la gestion du Conseil Régional d'Aquitaine.



Cette Journée a été organisée par :



Avec le soutien de :

